

JOURNÉE DE FORMATION

ORGANISÉE PAR L'AGENCE
DE L'EAU ADOUR
GARONNE, LA DREAL DE
BASSIN ET LE CNFPT

Juin 2016

GEMAPI

ENJEUX ET MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE
ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EAU

GRAND AUCH AGGLOMERATION

Pascal MERCIER, Vice-Président

Mathilde ANDRE, technicienne rivière



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

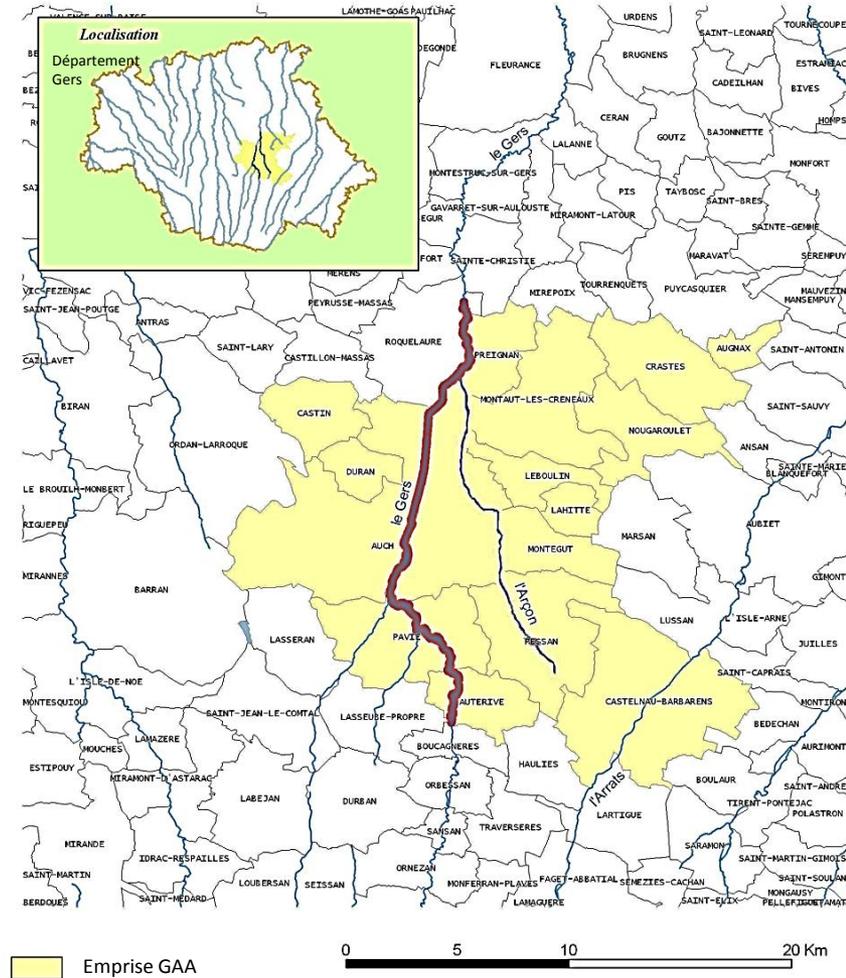


PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Préfet coordonnateur du
bassin Adour-Garonne

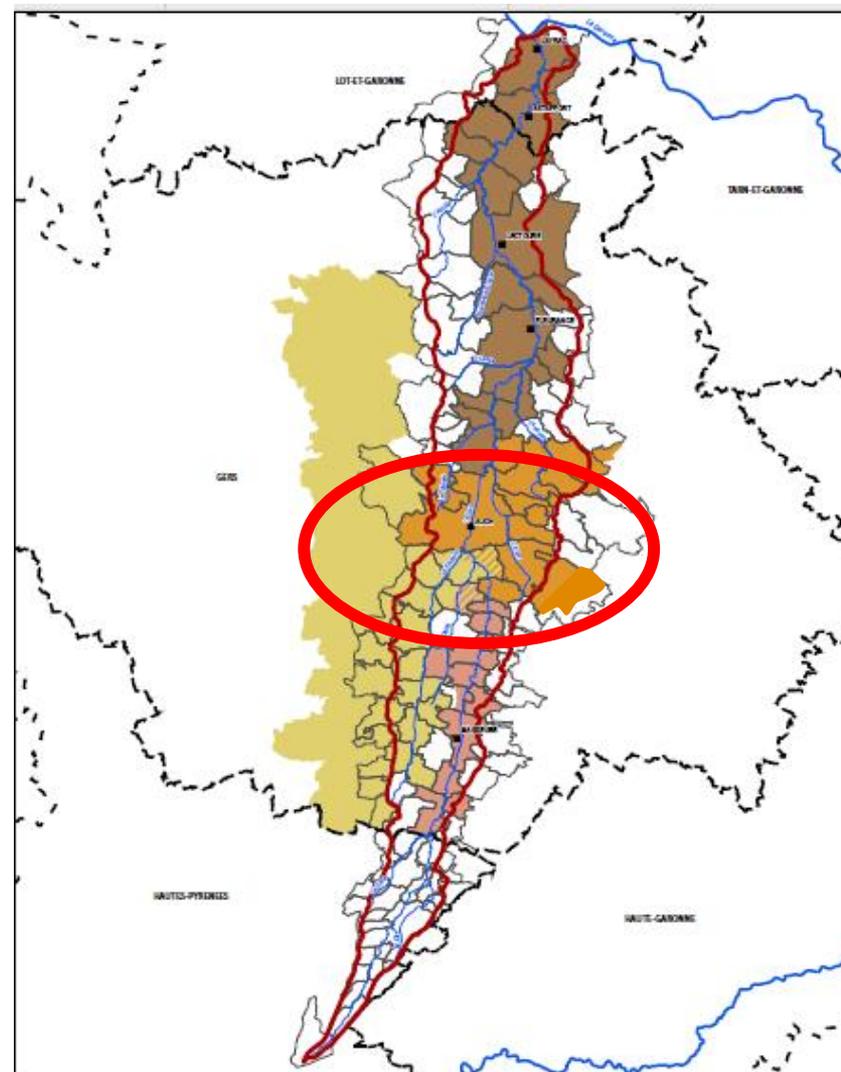
Grand Auch et compétence rivière

- **Grand Auch Agglomération (GAA) = EPCI-FP**
- GAA = compétence optionnelle « Aménagement des cours d'eau » sur son territoire (15 communes ; projet fusion avec autre CC en 2017 soit 34 communes).
- GAA =
 - Programme pluriannuel de gestion sur rivière Gers « secteur médian » et 2 affluents (total 86000 ml berges).
 - Emploi d'une technicienne rivière (0,6 ETP) mutualisée avec le syndicat de rivière situé en aval (SIDEL rivière Gers).
 - Membre de 2 autres syndicats de rivière présents sur son territoire (bassin versant Arrats et Baïse).



Gouvernance actuelle du bassin versant du Gers et projet d'une nouvelle organisation

- **Gestion actuelle bassin versant Gers** = 4 structures gestionnaires milieux aquatiques (majoritairement que sur gestion embâcles et entretien ripisylve) ayant d'autres champs de compétences.
 - SM3V (syndicat sur rivière Gers partie amont)
 - SABA (syndicat sur 2 affluents Gers et BV Baïse)
 - GAA (EPCI-FP)
 - SIDEL (syndicat sur rivière Gers partie aval)
- **2012 = Etude pré-diagnostic** avec les 4 structures (en régie); besoin révision PPG et vision hydromorphologie.
- **2014 = 1^{ère} Réunion bassin versant Gers** (avec 4 structures, 7 EPCI, partenaires institutionnels des 3 départements, AEAG, Fédération pêche) : Présentation diagnostic et **proposition de création d'une structure unique de gestion** .
- **Gouvernance actuelle très morcelée et non homogène** :
 - Nécessité d'une structuration plus cohérente avant de réviser le PPG.
 - Motivation par l'Agence de l'eau (baisse subvention si non révision du PPG à l'échelle du BV et subvention pour étude de gouvernance).



Syndicats et EPCI à fiscalité propre ayant la compétence rivière



Source: Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat

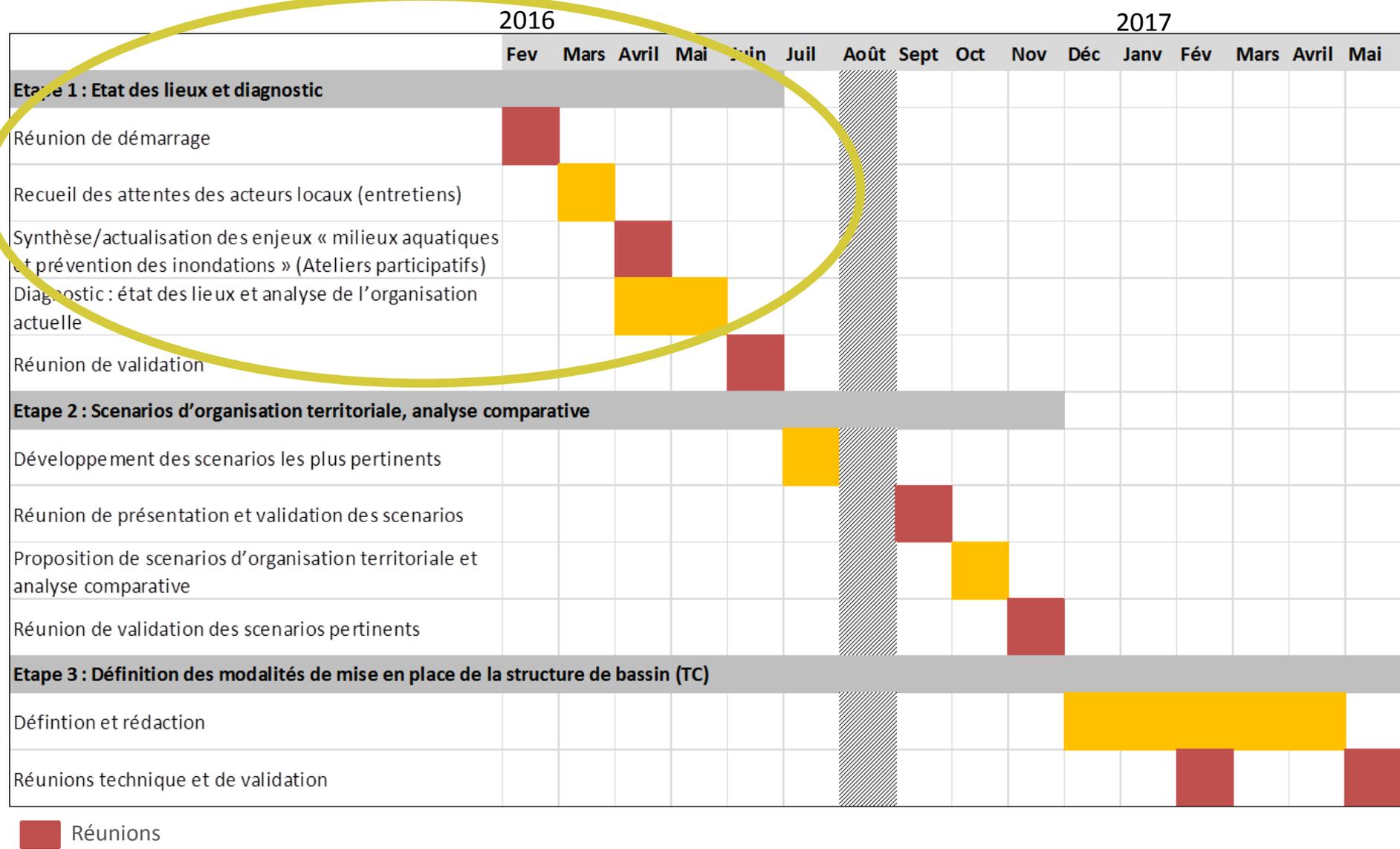


Détail de l'étude de gouvernance

- **2016 = Lancement étude de gouvernance** pour le bassin versant Gers (recrutement d'un bureau d'études par groupement de commande des 4 structures).
- **Coût :**
 - 43 656€ TTC (TF) + 9 720€ TTC (TC) = 53 376€ TTC
 - Subventions AEAG (70%) + Département Gers (10%) = 80%
 - Autofinancement divisé par les 4 structures gestionnaires (en fonction surface BV et population).
- **Organisation :**
 - Bureau d'études mandaté : groupement SCE (mandataire), spécialisé GEMA et politique de l'eau + Sémaphore (cotraitant) spécialisé finances publiques.
 - COPIL : 4 structures, 7 EPCI-FP, partenaires institutionnels 3 départements (DDT, CATER, Préfecture), AEAG
 - Comité décisionnel : 4 structures et partenaires institutionnels en fonction des besoins
- **Contenu : (18 mois)**
 - Phase 1 : Etat des lieux diagnostic avec recueil des attentes / synthèse-actualisation des enjeux
 - Phase 2 : Scénarios d'organisation territoriale et analyse comparative
 - Phase 3 : Définition des modalités de mise en place de la structure de bassin versant; rédaction statuts... (Tranche conditionnelle)

Détail de l'étude de gouvernance

REX



Réunions

Etat d'avancement de l'étude de gouvernance

COPIIL 1 : Présentation contexte GEMAPI et du SDCI par DDT du Gers + Présentation méthodologie et calendrier étude par BE

Nécessité d'informer certains EPCI sur la GEMAPI/PPG/Intérêt général avant entretien (pour connaître le sujet avant de se positionner)

Etape très importante (grille d'entretien envoyée préalablement)

Suppression atelier participatif (enjeux déjà partagés, diagnostic 2014 assez connu)

Réunion comité décisionnel : résultats entretien et « stratégie à adopter »

Réunion « politique » avec certains EPCI récalcitrants : mieux connaître leurs points de blocage pour y répondre (parfois les élus désignés pour suivre les COPIL ne sont pas les « décideurs »)

COPIIL 2 : Présentation enjeux territoire / Résultats entretiens individuels (attentes acteurs locaux) / Choix du ou des scénarios d'organisation à étudier

REX

Etape 1 : Etat des lieux et diagnostic

Réunion de démarrage

Recueil des attentes des acteurs locaux (entretiens)

Synthèse/actualisation des enjeux « milieux aquatiques et prévention des inondations » (Ateliers participatifs)

Diagnostic : état des lieux et analyse de l'organisation actuelle

Réunion de validation

— : Modifications / Adaptations

➤ **Nécessité que le bureau d'études s'adapte au fur et à mesure de l'étude pour répondre aux besoins**

➤ **Rôle du « politique » très important**

Etat d'avancement de l'étude de gouvernance

COPIL 2 : Présentation enjeux territoire / Résultats entretiens individuels (attentes acteurs locaux) / Choix du ou des scénarios d'organisation à étudier



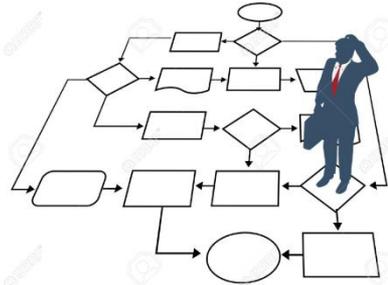
Choix d'**un seul scénario** à décliner en **variantes** dans la phase 2 de l'étude :

- **Structure bassin versant type syndicat mixte**
- Structure pouvant être **évolutive** (sur compétences et territoire)
- Territoire : **tous les EPCI-FP du BV** sauf peut-être la partie hautes-pyrénéenne car homogénéité des rivières du piémont de l'éventail gascon
- **Compétences GEMAPI à l'exclusion des dispositifs de protection** (hors article 5 du L211-7) car que 4 communes concernées par système d'endiguement de classe C.
- **Développement de variantes sur d'autres compétences du grand cycle de l'eau** d'intérêt général **pour répondre aux enjeux du territoire** (ex: L211-7.4 lutte contre érosion des sols... car enjeu qualité de l'eau / alimentation en eau potable par eau superficielle)

Points de blocage et questionnements observés

Du point de vue des structures actuelles gestionnaires cours d'eau (dont Grand Auch)

- Crainte de créer une usine à gaz



- Volonté de rester à budget et effectif constant (*Toutefois volonté d'étudier la prise de nouvelles compétences ; Nécessité d'une adéquation entre moyens et compétences*)

- Volonté d'utiliser une des structures actuelles (*Utilisation locaux et moyens matériels d'une des 4 structures comme siège de la future structure?*)



- Crainte perte d'efficacité/proximité avec administrés et terrain (*BV très allongé, créer une structure unique avec budget commun mais peut-être à diviser en 2 ou 3 commissions géographiques pour mise en œuvre des travaux?*)

Points de blocage et questionnements observés

Du point de vue des autres EPCI-FP n'ayant pas encore la compétence GEMAPI



- Qu'est ce que l'entretien des milieux aquatiques ? l'intérêt général? la prévention des inondations et les systèmes d'endiguement? Quelle est notre responsabilité pour GEMAPI? (*Nécessité d'informer*)
- Sur notre territoire, nous sommes concernés par quel système d'endiguement? par combien de futures structures de bassin versant? (*Rôle d'information de la DDT*)



- Comment gérer une hétérogénéité éventuelle entre les différentes structures de bassin versant présentes sur notre territoire? (*Rôle d'information Préfecture : gestion différente de la compétence GEMA sur un même EPCI possible*)

Points de blocage et questionnements observés

Du point de vue des autres EPCI-FP n'ayant pas encore la compétence GEMAPI



- Où en sont les réflexions de gouvernance sur les autres bassins versants? (*Nécessité de coordination*)

- Crainte d'une baisse de dotation de l'Etat si délégation ou transfert de la future compétence GEMAPI à un syndicat mixte. (*Rôle info Préfecture : pas de baisse de dotation indiquée à l'oral ; attente confirmation d'une réponse écrite*)



- Combien ça va coûter? (*à développer dans phase 2 de l'étude*)

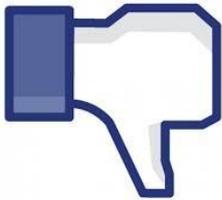


Points de blocage et questionnements observés

Du point de vue de toutes les structures



- Crainte nouvelle taxe GEMAPI sur les administrés
(avant autofinancement des communes donc indirectement par impôt)





JOURNÉE DE FORMATION

GEMAPI

ENJEUX ET MISE EN ŒUVRE DE LA
NOUVELLE ORGANISATION
TERRITORIALE DE L'EAU



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Préfet coordonnateur du
bassin Adour-Garonne

Merci pour votre attention